



FLASH INFO

CARREFOUR GROUPE

PASSAGES EN LOCATION-GERANCE CONSÉQUENCES SOCIALES POUR LES SALARIÉS !



Carrefour va encore essayer de faire croire que les effets du passage en location-gérance des salariés sont minimes, qu'il s'agit juste d'un « mode de gestion » de ces magasins comme les autres...
Quel cynisme !

Le choc est considérable puisque l'annonce de la direction concerne **6 000 salariés du groupe !** **27 Carrefour Market** et **16 hypermarchés** supplémentaires seront cédés à des repreneurs en 2022.

Chez Market, il ne restera plus que 275 magasins intégrés sur 1 000. Et les dans les hypers 166 magasins sur 243 en France. **A qui le tour ?**

Le plus incroyable certainement, c'est le passage de magasins de très grande taille comme **Vitrolles** (19 000 m²), **Portet sur Garonne** (17 000 m²), **Aulnay sous bois** (14 000 m²), **Marseille GD Littoral** (14 800 m²) !!! Quels sont les repreneurs en capacité de vraiment gérer ces magasins ?!

C'est en tout cas, une catastrophe pour tous les salariés concernés par cette injustice. Quelle reconnaissance après presque 2 ans de pandémie !

La Cfdt opposée à ces cessions, réclame le maintien de la rémunération et des avantages sociaux des salariés. Des mouvements locaux et nationaux vont bientôt être engagés afin de soutenir nos revendications.

Chiffrage partiel des pertes

Sauf exception, les primes d'intéressement et de participation disparaissent dès la 2^{ème} année. **Donc :**

Intéressement : - 376 € (hypers) } Moyenne
- 1072 € (Market) } **724 €**

Participation : **- 824 €** (moyenne 2021)

Soit **1 548 €** pour un niveau IIB (moyenne hyper/super) ! On assiste aussi à une remise en cause des règles d'attribution des **tickets restaurant** soit une perte que nous évaluons en moyenne à **281 €**.

Quant à la mutuelle (maladie/prévoyance), il faut déboursier **15 €** de plus par mois pour la couverture maximale (avec des remboursements inférieures). Cela représente donc en moyenne **150 € par an**.

Dans les hypermarchés, la **6^{ème} semaine de repos supplémentaire** disparaît ! Celle-ci pouvait être payée, elle représentait en moyenne **321 €**.

Bien sûr ce n'est qu'une estimation basse puisqu'il faut y ajouter : la baisse de la **remise sur achats**, la suppression des **abondements** sur les Plans d'Épargne et de Retraite ; les baisses des majorations des **heures de nuit** et du **travail du dimanche**, la suppression du **CESU**, les **carences**, les journées **pour enfants malades** etc...

On arrive donc **au moins** à une perte de

-2 300 €